

# Compte rendu du Conseil Municipal

**Lundi 1<sup>er</sup> juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le premier juillet à 19h05 le Conseil Municipal de Vaucelles et Beffecourt légalement convoqué le vingt-six juin deux mille dix-neuf, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Mathieu FRAISE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **11**

Etaient présents : Mesdames Rosalie CALLAND, Claire DUVAL-DASSO, Catherine GUILAIN, Sophie QUIEVREUX, Messieurs Sébastien CHOLET, Hervé DALONGEVILLE, Christophe DUMANT, Mathieu FRAISE, Guy LEVIEL, Nicolas LEVIEL

Absent excusé : Monsieur Sébastien CATHERIN (pouvoir donné à Monsieur Mathieu FRAISE)

Le Conseil Municipal a désigné conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales Monsieur Hervé DALONGEVILLE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité des voix POUR et signé le compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 30 avril 2019.

Le Conseil Municipal passe aux délibérations sous la présidence du Maire Mathieu FRAISE.

## **POINTS NECESSITANT UNE DELIBERATION :**

**Délibération n°1** : Répartition pour la composition du prochain conseil communautaire

**Rapporteur** : Mathieu FRAISE

**Exposé** : Dans le cadre du prochain mandat de la CAPL – Communauté d'Agglomération du Pays Laonnois – qui sera renouvelée en 2020 pour une période de 6 ans, les communes qui y sont rattachées doivent se prononcer sur sa future composition. Cette dernière peut être basée sur une répartition selon le droit commun, ou par accord local.

**Conclusion :** Afin que la commune soit correctement représentée au sein de la CAPL, et après avoir étudié les deux possibilités, le conseil valide à l'unanimité des voix, une répartition selon le droit commun.

**Délibération n° 2** : Approbation du rapport du 22 mai 2019 de la CLECT

**Rapporteur :** Mathieu FRAISE

**Exposé :** Le 22 mai 2019, la CLECT – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées – intégrée à la CAPL, s'est réunie afin d'évaluer les charges transférées par la commune nouvelle de CESSIERES-SUZY, née de la fusion des communes de CESSIERES et de SUZY.

**Conclusion :** Après en avoir délibéré, le conseil valide, à l'unanimité des voix, l'absence de charges transférées de la commune nouvelle CESSIERES-SUZY vers la CAPL.

**Délibération n° 3** : Choix des entreprises pour les travaux de la Place du Calvaire

**Rapporteur :** Mathieu FRAISE

**Exposé :** Le montage du plan de financement pour la réalisation de travaux d'aménagements de la Place du Calvaire, oblige à diviser en deux lots : travaux publics, et, paysagisme. Cela a un intérêt double : obtenir une part de subventions plus importante, baisser la part communale dans cet investissement.

CDDL – Contrat Départemental de Développement Local

DETR – Dotation Equipement des Territoires Ruraux

Le Maire propose :

- Travaux publics :
  - Objet : création d'un terrain de pétanque, de la reconstruction du Calvaire, de la mise en place d'un nouvel abris-bus, de l'aménagement des trottoirs et de la voirie en rapport avec les normes actuelles d'accès au bus, divers travaux d'amélioration de la zone paysagère
  - Subventions « CDDL » :
    - Terrain de pétanque :15% sur une assiette de 5000 euros
    - Réfection du Calvaire :15% sur une assiette de 5000 euros
    - Abris bus : 15% sur une assiette de 30000 euros
  - Subventions « Fonds de concours » : 21000 euros
  - Budget :
    - Total des subventions : 27000 euros
    - Part communale : 22135 euros
    - TVA : 9827 euros
  - Devis :
    - Croquet : 58962 euros TTC
    - Eurovia : 67012 euros TTC
    - APE : 77314 euros TTC

- Paysagisme :
  - o Objet : aménagement de la butte ouest de la place, avec abatage d'arbres, terrassement, création d'une dalle, pose de gabions et bordurettes, plantations de plantes
  - o Subventions « Fonds de concours » : 3500 euros
  - o Subventions « DETR » : 6300 euros
  - o Budget :
    - Total des subventions : 9800 euros
    - Part communale : 4200 euros
    - TVA : 2800 euros
  - o Devis :
    - APE : 16795 euros TTC

**Conclusion :** Après en avoir délibéré, le conseil valide, à l'unanimité des voix, la réalisation des travaux publics par la société CROQUET pour un montant net de 58962 euros TTC, et la réalisation des travaux de paysagisme par la société APE pour un montant net de 16795 euros TTC.

**Délibération n° 4** : Demande de subvention de Fonds de concours pour les travaux publics

**Rapporteur :** Mathieu FRAISE

**Exposé :** Pour le lot « travaux publics » de l'aménagement de la Place du Calvaire, le Maire demande une délibération pour une demande de subvention des Fonds de concours pour un montant de 21000 euros, soit 42,7% de l'assiette.

**Conclusion :** Après en avoir délibéré, le conseil valide, à l'unanimité des voix, les pleins pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer une demande de subvention auprès des Fonds de concours.

**Délibération n° 5** : Demande de subvention CDDL pour la réalisation du terrain de pétanque

**Rapporteur :** Mathieu FRAISE

**Exposé :** Pour le terrain de pétanque dans le lot « travaux publics » de l'aménagement de la Place du Calvaire, le Maire demande une délibération pour une demande de subvention auprès du CDDL de 750 euros, soit 15% de l'assiette.

**Conclusion :** Après en avoir délibéré, le conseil donne, à l'unanimité des voix, les pleins pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer une demande de subvention auprès du CDDL.

**Délibération n° 6** : Demande de subvention CDDL pour la réfection du Calvaire

**Rapporteur** : Mathieu FRAISE

**Exposé** : Pour le Calvaire dans le lot « travaux publics » de l'aménagement de la Place du Calvaire, le Maire demande une délibération pour une demande de subvention auprès du CDDL de 750 euros, soit 15% de l'assiette.

**Conclusion** : Après en avoir délibéré, le conseil donne, à l'unanimité des voix, les pleins pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer une demande de subvention auprès du CDDL.

**Délibération n° 7** : Demande de subvention CDDL pour la réalisation d'un nouvel abris-bus

**Rapporteur** : Mathieu FRAISE

**Exposé** : Pour l'abris-bus dans le lot « travaux publics » de l'aménagement de la Place du Calvaire, le Maire demande une délibération pour une demande de subvention auprès du CDDL de 4500 euros, soit 15% de l'assiette.

**Conclusion** : Après en avoir délibéré, le conseil donne, à l'unanimité des voix, les pleins pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer une demande de subvention auprès du CDDL.

**Délibération n° 8** : Demande de subvention de Fonds de concours pour l'aménagement paysager

**Rapporteur** : Mathieu FRAISE

**Exposé** : Pour le lot « paysagisme » de l'aménagement de la Place du Calvaire, le Maire demande une délibération pour une demande de subvention auprès des Fonds de concours pour un montant de 3500 euros, soit 25% de l'assiette.

**Conclusion** : Après en avoir délibéré, le conseil donne, à l'unanimité des voix, les pleins pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer une demande de subvention auprès des Fonds de concours.

**Délibération n° 9** : Demande de subvention DETR pour l'aménagement paysager

**Rapporteur** : Mathieu FRAISE

**Exposé** : Pour le lot « paysagisme » de l'aménagement de la Place du Calvaire, le Maire demande une délibération pour une demande de subvention auprès du DETR de 6298,20 euros, soit 45% de l'assiette.

**Conclusion** : Après en avoir délibéré, le conseil donne, à l'unanimité des voix, les pleins pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer une demande de subvention auprès du DETR

**Délibération n° 10** : Mise en place d'une clôture et d'un portail

**Rapporteur** : Mathieu FRAISE

**Exposé** : Sur le terrain communal, au lieu dit de la Capignole, un certain nombre d'incivilités (décharges sauvages ou mal respectées) a amené la commune à prendre la décision de fermer et de clôturer l'entrée, afin d'en limiter l'accès. Le Maire propose la mise en place d'un portail avec cadenas, prolongé de gabions, et d'un panneau d'informations.

- Budget :
  - Subvention « Fonds de concours » : 1600 euros, soit 27%
  - Subvention « DETR » : 2693 euros, soit 45%
  - Part communale : 1692 euros, soit 28%
  - TVA : 1197 euros
- Devis :
  - APE : 5985 euros HT, soit 7182 euros TTC

**Conclusion** : Après en avoir délibéré, le conseil valide, à l'unanimité des voix, la réalisation des travaux par la société APE pour un montant net de 7182 euros TTC.

**Délibération n° 11** : Demande de subvention DETR pour la clôture et portail

**Rapporteur** : Mathieu FRAISE

**Exposé** : Pour la mise en place de la clôture et du portail sur le terrain communal du lieu-dit la Capiniolle, le Maire demande une délibération pour une demande de subvention auprès du DETR de 2693 euros, soit 45% de l'assiette.

**Conclusion :** Après en avoir délibéré, le conseil donne, à l'unanimité des voix, les pleins pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer une demande de subvention auprès du DETR.

**Délibération n° 12** : Avancement dossier procédure SPA et animaux errants

**Rapporteur :** Mathieu FRAISE

**Exposé :** Dans le cadre de la gestion des animaux errants sur le territoire de la commune, la SPA – Société Protectrice des Animaux - propose la mise en place d'une délégation pour une période d'une année renouvelable deux fois un an, par la signature d'une convention d'exploitation de la fourrière animale (accueil des animaux sans ramassage). Le coût pour la commune est de 315,90 euros TTC (base 2019 pour 270 habitants).

Cela implique la commune à se doter de cages spécifiques à la détention d'un chien, d'un chat, d'un chénil.

**Conclusion :** Après en avoir délibéré, le conseil donne, à l'unanimité des voix, les pleins pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la convention avec la SPA de Laon, Refuge des Prés de Longuevalle.

**Délibération n° 13** : Achats de jeux de pour les chemins ruraux

**Rapporteur :** Rosalie CALLAND

**Exposé :** Dans le cadre de l'aménagement du territoire communal, la sous-commission « chemins ruraux » rattachée à la commission « patrimoine », a rédigé un dossier proposant entre-autre la mise en place d'un jeu de type tyrolienne destiné aux enfants sur l'aire situé sur la zone du Pas d'Âne (parcelle communale 739) pour un coût estimatif de 4000 euros TTC hors montage.

**Conclusion :** Après en avoir délibéré, le conseil valide, à l'unanimité des voix, l'acquisition et la mise en place d'une tyrolienne et des accessoires liés à la pause et à la sécurité des utilisateurs.

**Délibération n° 14** : Demande de subvention de Fonds de concours l'acquisition et la pose d'une tyrolienne

**Rapporteur :** Mathieu FRAISE

**Exposé :** Dans le cadre de l'aménagement du territoire, et de la création d'une zone de jeux pour enfants, le Maire demande une délibération pour une demande de subvention des Fonds de concours.

**Conclusion :** Après en avoir délibéré, le conseil valide, à l'unanimité des voix, les pleins pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer une demande de subvention auprès des Fonds de concours.

**Délibération n° 15** : Achats de matériels pour le service technique et la Mairie

**Rapporteur :** Mathieu FRAISE

**Exposé :** Demande d'acquisition et de renouvellement de certains matériels :

- Service technique communal :
  - Transpalette
  - Souffleuse thermique
- Mairie :
  - Présentoir mural pour la documentation
  - Un tableau d'affichage porte d'entrée Mairie
  - Deux tableaux d'affichages mur latéral côté sud
  - Climatiseur mobile

**Conclusion :** Après en avoir délibéré, le conseil valide, à l'unanimité des voix, l'acquisition du matériel précité.

**Délibération n° 16** : Demande de subvention de Fonds de concours l'acquisition de matériels

**Rapporteur :** Mathieu FRAISE

**Exposé :** Pour procéder à l'acquisition de matériels nécessaires à l'entretien de la commune et à l'équipement de la Mairie, le Maire demande une délibération pour une demande de subvention des Fonds de concours

**Conclusion :** Après en avoir délibéré, le conseil valide, à l'unanimité des voix, les pleins pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer une demande de subvention auprès des Fonds de concours.

## **POINTS NE NECESSITANT PAS DE DELIBERATION :**

### **N° 1** : Présentation taxe d'aménagement

Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015, pour toute construction neuve, la commune se voyait reverser un revenu de PVR – Participation pour Voirie et Réseaux. Cette dernière a été abrogée à cette date au profit de la Taxe d'Aménagement.

Afin de faire participer au développement de la commune (trottoirs, évacuation des eaux pluviales, éclairage public, réseau incendie, etc.), le Maire propose de délibérer lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal sur la mise en place de cette Taxe d'Aménagement, pouvant aller de 1% à 5% de l'assiette calculée sur la valeur de la construction et sur la valeur des aménagements et installations. La part communale serait proposée à 2%.

### **N°2** : Repas des aînés

Un devis est proposé pour le repas, au restaurant La Renaissance à Merlieux-et-Fouquerolles pour une prestation menu-spectacle à 46,50 euros par personne.

Il faut maintenant s'assurer que la date prévu du 1<sup>er</sup> Décembre , soit disponible.

### **N°3** : Réservation de la salle communale

La responsable de la salle communale, Madame Sophie Quievreux, rappelle que toute réservation doit obligatoirement être effectuée auprès d'elle. Elle note le problème lié aux désistements de dernières minutes. Un nouveau contrat va être rédigé afin d'encaisser le chèque de paiement à la réservation.

Le Maire demande à la « commission secrétariat » de se réunir afin de proposer des solutions quant aux soucis liés à la location de la salle communale. Un compte-rendu s'en suivra, et sera discuté lors d'une future réunion du Conseil Municipal.

### **N°4** : Achat du véhicule communal

Le choix sera porté sur un type fourgonnette, permettant au technicien communal de transporter ses équipements et divers chargements, et de pouvoir y placer l'une des cages « animaux errants ». Monsieur Hervé Dalongeville s'occupe de trouver ce véhicule et de faire des propositions.

### **N°5** : Coupe des têtes de chênes



Monsieur Sébastien Colet en charge de suivre le dossier précise que les chèques sont récupérés, que les métrages sont en cours ou terminés.

Future réunion du conseil municipal arrêtée au lundi 30 septembre 2019 à 19h00.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire Mathieu FRAISE, est rappelé pour lever la séance à 21h20.